Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__06-DE

CENTRE DE GESTION
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE

Département de la HAUTE-MARNE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
	SEANCE DU 23 MARS 2026
N° 2026-06	**OBJET DE LA DELIBERATION :** **Adoption du Compte Financier Unique 2025**

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

Le 23 mars 2026, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 9 mars 2026.

Présents :
Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Michel LAMBERT, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Philippe FREQUELIN a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS
Monsieur Jean-François VAN HOORNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Gérard LENE, Monsieur Jean-François MARECHAL.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__06-DE

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu les dispositions mentionnées dans la délibération du 9 juin 2022 adoptant la nomenclature comptable M 57 dès 2023,

Vu le choix du Centre de Gestion, sur proposition de Monsieur le Payeur Départemental, d'adopter le Compte Financier Unique, en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion à compter de 2024,

Le Président présente à l'assemblée le compte financier unique de l'année 2025 du Centre de Gestion, dont les résultats hors reports s'établissent comme suit :

- un déficit de fonctionnement de 100 776.40€
- un déficit d'investissement de 33 202.77€
- soit un déficit global de 133 979.17€

Ce déficit, à la fois conséquent et exceptionnel, qui avait été prévu dès l'élaboration du budget primitif 2025, s'explique par plusieurs facteurs très ponctuels :

Concernant le déficit d'investissement :

- Deux investissements conséquents ont été réalisés en 2025, et n'ont pas pu être couverts par les seules recettes de la section : le remplacement du véhicule du médecin (28129 euros) et la refonte du site internet (21240 euros de prestations externes, et 26156 euros au titre des travaux en régie)

Concernant le déficit de fonctionnement :

- La facture de la CCI relative à la quote-part des travaux de l'amphithéâtre (164 321.34€), qui avait conduit à prévoir un déficit annuel lors de l'élaboration du budget 2025, à financer à l'aide des reports, a été reçue et prise en charge.
- Les recettes du service inspection en hygiène et sécurité ont dû être mises en attente, dans l'attente des certifications de l'agent en charge, obtenues début 2026.
- Aucune nouvelle recette du FIPHFP n'a été enregistrée, en ce sens que le 2ème acompte, plafonné à 40%, est versé à réception d'un bilan intermédiaire, réalisé en début de 3ème année de convention (2026)
- A contrario, contrairement aux prévisions budgétaires, aucune décharge d'activité syndicale n'a été sollicitée en 2025, l'économie annuelle pouvant être estimée au minimum à 30 000€ par rapport à la reprise des demandes qui avait été observée en 2023.

Le détail des dépenses et recettes réalisées en 2025 est le suivant :

Investissement :

- ***Recettes***

Code	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
10	Dotations, fonds divers et reserves	5 503,77	8 824,00	8 824,70
001	Excédent d'investissement reporté	104 306,47	125 524,27	125 524,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 506,70	32 884,20	37 384,20
	Total général :	**145 316,94**	**167 232,47**	**171 733,17**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__06-DE

Les recettes d'investissement sont celles relatives aux amortissements du matériel de transport, du matériel, et des différents travaux réalisés précédemment, ainsi qu'au fonds de compensation de la TVA sur les dépenses N-2.

- **Dépenses**

Code	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00	45 000,00	21 240,00
21	Immobilisations corporelles	19 792,67	120 388,00	32 015,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	26 156,00
	Total général :	**19 792,67**	**165 388,00**	**79 411,67**

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 concernent pour l'essentiel la refonte du site internet, et le remplacement du véhicule du médecin.

Fonctionnement :

- **Recettes**

Code	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
013	Atténuations de charges	8 265,31	5 000,00	9 929,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 463 326,89	1 464 000,00	1 388 302,40
74	Dotations et participations	92 718,28	8 696,00	3 022,74
75	Autres produits de gestion courante	32 172,42	20 160,00	19 984,53
77	Produits spécifiques	994,37	8 400,00	8 103,76
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 211 259,23	1 324 111,09	1 324 111,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	26 156,00
	Total général :	**2 808 736,50**	**2 830 367,09**	**2 779 609,97**

Le chapitre 013 correspond aux remboursements par l'assureur des salaires des agents absents pour indisponibilité physique.

Les recettes relatives aux cotisations obligatoires et additionnelles, versées les collectivités affiliées au CDG, sont restées stables en 2025.

La plupart des recettes courantes, relatives aux services conventionnels ont également peu varié.
Les exceptions pouvant être relevées sont :

- la médecine préventive : le nombre de visites réalisées en 2025 tient compte de l'absence d'infirmière pendant 2 mois en début d'année.
- les services de mise à disposition et de prise en gestion, dont l'activité varie selon les demandes, et pour lesquels recette et dépense se neutralisent, si l'on excepte les frais de gestion facturés (fin de l'indemnisation chômage d'un agent pris en gestion).
- la quasi-absence de recettes de prévention en 2025 (3400 €), peu de documents uniques ayant été réalisés, du fait de la prise de poste d'un nouveau préventeur
- le service de psychologue du travail, avec une augmentation de recettes de 5 000€ en 2025.
- L'accompagnement individualisé est passé de 31000 en 2024 à 21000 en 2025, dû à une demande variable, et à la mobilisation des agents concernés sur d'autres missions
- L'accompagnement retraite, qui est passé de 8500 à 13500 euros facturés, en raison d'une augmentation du nombre et de la durée de traitement des dossiers (notamment invalidité) ainsi que de la poursuite du travail de fiabilisation des comptes retraite, auquel adhèrent de nombreuses collectivités.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__06-DE

- FIPHFP – pas d'acompte perçu en 2025

- **Dépenses**

Code	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	209 280,41	871 350,00	334 704,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 115 235,28	1 511 850,00	1 050 195,58
65	Autres charges de gestion courante	124 592,02	362 210,00	133 991,45
67	Charges spécifiques	11,00	52 072,89	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 506,70	32 884,20	37 384,20
	Total général :	**1 484 625,41**	**2 830 367,09**	**1 556 275,28**

Concernant les charges à caractère général, nous pouvons observer que celles-ci restent maîtrisées dans le temps.

Si la dépense au chapitre 011 semble avoir augmenté de 125 423.64 euros, il convient de noter qu'une facture exceptionnelle de 164 000 euros a dû être réglée par le Centre de Gestion dans le cadre de son bail de location, pour la réfection de l'amphithéâtre, après quoi le chapitre 011 se révèle finalement sobre en 2025.

Les dépenses du chapitre 012 sont également réduites, du fait de l'absence de recrutement sur le poste de direction, malgré le recrutement d'un agent de catégorie C dédié à la dématérialisation. Les services de mise à disposition et prise en gestion en également connu une légère réduction d'activité.

Le chapitre 65 a quant à lui été légèrement abondé, du fait notamment des augmentations périodiques des licences informatiques, souvent supérieures à l'inflation, du changement imposé de logiciel de gestion du chômage, de l'augmentation de DATA LEGAL DRIVE (pour la mission RGPD), et de son chevauchement temporaire avec SOLURIS en fin d'année.

Le chapitre 042 concerne quant à lui l'amortissement des matériels et installations.

Considérant notre excédent précédent, l'excédent comptable cumulé à la clôture de l'exercice 2025 s'élève donc à 1 315 656.19€.

Je vous invite à poser, le cas échéant, vos questions sur la réalisation du compte administratif 2025.

Je vous propose de passer au vote, dès que j'aurai quitté, provisoirement, la séance.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

DECIDE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__06-DE

D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025, qui affiche les résultats suivants :

Exercice 2025	Investissement	Fonctionnement	Global
Budget recettes	193 388.47€	2 856 523.09€	3 049 911.56€
Budget dépenses	193 388.47€	2 856 523.09€	3 049 911.56€
Titres émis	46 208.90€	1 455 498.88€	1 501 707.78€
Mandats émis	79 411.67€	1 556 275.28€	1 635 686.95€
Résultat de clôture	-33 202.77€	-100 776.40€	-133 979.17€
001/002	125 524.27€	1 324 111.09€	1 449 635.36€
Résultat globalisé	92 321.50€	1 223 334.69€	1 315 656.19€
Restes à réaliser dépenses	0.00€	0.00€	0.00€
Restes à réaliser recettes	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat dont RAR	92 321.50€	1 223 334.69€	1 315 656.19€

Le Président n'a pas pris part au vote. La présidence de la séance pour ce sujet est revenue à Joël AGNUS.

Certifié exécutoire compte-tenu de : - la transmission à Madame la Préfète du Département de la Haute-Marne le - la publication le	Chaumont, le 23 mars 2026 Le Président du Centre de Gestion, **Monsieur Jean-Marie WATREMETZ**